



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E180974

VALABLE JUSQU'AU 04/11/2025

ÉDITÉ LE 01/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/03/2019

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT CYR SUR MENTHON 2019B0555

Siret : 849 478 557 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4720372-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10461778204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10461778204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : BOURDON PLOMBERIE

81 CHEMIN MAYER
01380 ST CYR SUR MENTHON

Téléphone : 03 85 36 38 37

Fax : 03 85 36 38 64

Portable : 06 59 07 26 93

Site Internet :

E-mail : secretariat@bourdon01.com

Responsabilité légale :

BOURDON VERONIQUE CO-GÉRANT / BOURDON CLAUDE CO-GÉRANT / DE
ALMEIDA GREGOIRE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/11/2024
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	24/03/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	19/11/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	24/03/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	24/03/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BELLEGARDE
188 ROUTE DE CROIX JEAN JACQUES
CS0013 - CHATILLON EN MICHAILLE
01204 VALSERHONNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.